



usp cyclotourisme



Dimanche 24 Septembre 2023 à PLAISANCE DU GERS

11^{ème} randonnée des vendanges organisée par l'US Plaisance du Gers cyclotourisme

Organisation et prestations.

Vélo

Trois circuits route: 52 kms, 65 kms, 78 kms.

Ravitaillement à la cave de Saint Mont pour les trois circuits route et **point d'eau à la cave d'Aignan** (pour circuit moyen et le grand)

Gratuité de l'inscription pour les cyclotouristes affiliés à la FFCT.(présentation de la licence 2023) et non licencié de moins de 18 ans.

Païement d'un droit d'inscription : **5€** pour les cyclotouristes non licenciés , les cyclos non affiliés à la FFCT ou ceux qui ne présentent pas leur licence de l'année en cours à l'inscription

Marche

Possibilité de participer à une randonnée pédestre avec accompagnateur au milieu des vignes du Saint Mont.(départ 9h, 2 circuits fléchés 8-14 kms).

Pour tous

Inscriptions dès 7h30 à la salle polyvalente (place de l'église).

Café de bienvenue et petits gâteaux offerts .

Casse-croûte 4 € sur le parcours

Réception et vin d'honneur à partir de 12 h 30.

Repas gascon préparé par nos soins (sur réservation, participation de 15€)

Règlement

La randonnée libre avec départ et circulation des participants non groupés est réalisée sous l'égide de la FFCT et donc soumise à son règlement. Elle reste ouverte à tous les cyclotouristes.

Cette randonnée n'est pas une compétition. Aucun temps ni classement ne seront publiés.

Tout participant devra se soumettre aux règlements FFCT, respecter le code de la route, se conformer aux consignes des organisateurs et aux arrêtés préfectoraux. Les groupes, qui pourraient se former, ne doivent pas dépasser 20 cyclistes et respecter un espace de sécurité entre eux.

Les mineurs doivent être accompagnés d'un parent responsable ou d'un tuteur légal. Pour les mineurs, le port d'un casque à coque rigide est obligatoire.

La responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée en cas de non-respect de ces consignes. Celui-ci décline toute responsabilité en cas d'accidents matériels ou corporels dont pourraient être victimes ou auteurs les participants d'où la nécessité d'être couvert par une assurance.

Le club organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation même à la dernière minute.

Les participants déclarent adhérer à la charte FFCT et respecter la nature et l'environnement.

Le port du casque est fortement recommandé.

Le participant atteste sur l'honneur qu'il est en condition physique suffisante pour effectuer le parcours qu'il a choisi.

Si je suis non licencié, je présente lors de mon inscription un certificat médical qui atteste de mon aptitude au cyclotourisme. Les participants non inscrits légalement à la randonnée ne sont en aucun cas couverts par le club organisateur.

Pour faciliter le déroulement de la randonnée, les itinéraires sont fléchés aux changements de direction. Ceci n'étant pas une obligation il est conseillé aux participants de prendre la carte itinéraire à l'inscription.

Le seul fait de participer entraîne l'acceptation du présent règlement. Soyez prudents!

Numéro de tel : En cas d'accident: le 18 Pompiers ou 112 pour tous les portables ou 15

Samu

En cas d'incident : Portable organisateur 06 52 03 86 12ou 06 71 48 56 73